



NOM, Prénom :
N° CARTE LECTEUR :

Médiathèque Michel Brunel **Convention de prêt de liseuse électronique**

La médiathèque Michel Brunel de Veurey-Voroize propose au prêt une liseuse électronique. Ce nouveau support permet un service de lecture adapté à l'évolution des ressources documentaires. La médiathèque contribue ainsi à favoriser le développement et l'accès à une offre numérique auprès des publics. La liseuse est pré-chargée d'une sélection de livres numériques tombés dans le domaine public.

Conditions générales :

Le prêt de la liseuse est réservé aux adhérents individuels de la médiathèque Michel Brunel de Veurey-Voroize de plus de 15 ans dont l'abonnement est à jour.

Il est soumis à la signature en 2 exemplaires de cette présente convention de prêt (valable 1 an), plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'emprunteur jusqu'à son retour dans l'établissement. Pour les mineurs, la convention doit être signée par l'un des parents ou le représentant légal. Un exemplaire sera remis à l'emprunteur, l'autre sera conservé et archivé à la médiathèque.

Matériel prêté (dans son coffret d'origine) :

- **Modèle Vivlio Touch Lux 5**
Liseuse avec étui de protection
Câble USB
Mode d'emploi

Modalités de prêt :

Une caution de 100€ est demandée au moment du prêt.

Le prêt de la liseuse électronique est consenti à titre gratuit, à condition que l'adhésion à la médiathèque Michel Brunel soit à jour.

La durée de prêt est de 3 semaines.

La liseuse peut être réservée auprès d'un bibliothécaire.

La prolongation du prêt est possible une fois, pour une durée de 2 semaines supplémentaires, si la liseuse n'est pas réservée par un autre usager.

Le contenu du coffret est vérifié au moment du prêt et du retour, en présence de l'utilisateur emprunteur et d'un bibliothécaire.

La liseuse en retour de prêt ne doit pas être déposée dans la boîte aux lettres ni dans la boîte-retour.

Le retour est pris en compte seulement si tous les éléments prêtés sont rendus en bon état. Tout retard dans le retour de la liseuse bloque les prêts sur la carte du lecteur.

Conditions d'utilisation :

La liseuse est un support mis à disposition de l'utilisateur pour la lecture numérique.

L'utilisateur emprunte une liseuse contenant des textes libres de droits préalablement téléchargés par les bibliothécaires.

L'utilisateur est libre de télécharger d'autres textes à ses frais et dans le respect du droit d'auteur, ces documents seront supprimés de la mémoire de l'appareil au moment de sa restitution.

Le lecteur a également la possibilité de télécharger gratuitement des livres numériques via les portails numériques de la Médiathèque départementale de l'Isère (MDI) : <https://mediatheque-departementale.isere.fr/> et de la Métro (Numothèque) : <https://numotheque.grenoblealpesmetropole.fr/>.

Pour cela, il convient de créer son compte personnel sur l'un ou les deux portails numériques. Le téléchargement de livres est gratuit, pour une période de 3 semaines. Au terme des 21 jours le document sera automatiquement "rendu".

Les bibliothécaires sont à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.

Dès sa restitution, la liseuse est réinitialisée par un bibliothécaire et sa mémoire est vidée de toute donnée enregistrée.

Non restitution ou détérioration :

L'emprunteur s'engage à rapporter le matériel en bon état de fonctionnement.

En cas de détérioration ou de non restitution, qu'elle qu'en soit la cause, perte ou vol, que cela porte sur l'appareil ou tout autre contenu du coffret, une procédure de mise en recouvrement sera engagée auprès du Trésor Public pour le montant correspondant à la caution, à savoir :

- 100€ pour la liseuse Vivlio Touch Lux 5

L'engagement de la procédure auprès du Trésor Public est irréversible.

Recommandations :

La liseuse est un appareil fragile qu'il faut manipuler avec précaution.

Vous devez garder l'étui de protection lorsque vous transportez la liseuse.

Ne soumettez jamais la liseuse à une température, une humidité ou des vibrations trop importantes. Conservez-la à l'abri du sable et de la poussière.

L'écran est fragile, il risque de se casser s'il est soumis à une force ou un poids élevé. Il est sujet aux rayures, il ne faut donc pas le toucher avec des stylos ou des objets pointus (hors stylet pour écran tactile).

Si besoin, nettoyer l'écran tactile seulement avec un chiffon doux et sec (pas de produit détergent, ni eau, ni produit liquide)

L'utilisateur s'engage à informer un bibliothécaire de tout dysfonctionnement, incident ou panne ayant affecté la liseuse.

Les bibliothécaires vous souhaitent une bonne expérience de lecture et se tiennent à votre disposition pour toute question concernant ce nouveau service.

Je soussigné(e) NOM, PRENOM :

[représentant légal ou parent de NOM, PRENOM :

déclare avoir pris connaissance de la présente convention et m'engage à la respecter. Je m'engage à informer la médiathèque de tout incident ou de toute panne ayant affecté la liseuse.]

Fait à _____, le _____

SIGNATURE précédée du "Lu et approuvé" :

(responsable légal ou parent pour les mineurs à partir de 15 ans)